

de la Commune de PIOLENC

Séance du 11 mars 2024

L'an deux mil vingt quatre  
Le lundi 11 mars 2024 à 18 heures 30

Nombre de membres  
Afférents au CCAS : 15  
En exercice : 15  
Présent : 11

**Date de convocation**  
Le 01/03/2024

Les membres du C.C.A.S. de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à l'espace Séniors Acampado, avenue Charles de Gaulle, sous la présidence de : **M. Louis DRIEY**, président du CCAS.

**Date d'affichage**  
Le 19/03/2024

**Présents :** M. Louis DRIEY, Mme Françoise CARRERE, Mme Brigitte MACHARD, Mme Françoise GRANDMOUGIN, Mme Chantal COUDERC, Mme Yasmina VAUDRON, M. Jean BRISSET, M. Philippe PATITUCCI, M. Roger VINCENT, M. Olivier CALAY-ROCHE, Mme Gilberte LAVESQUE.

**Procuration :** Mme Evelyne DEVALQUE à Mme Françoise CARRERE.

**Absents :** M. Gaétan FLORES, Mme Sabine FERRUCCI, Mme Laurence TURCHINI.

**Délibération n° 1**  
*Débat d'Orientation  
Budgétaire 2024*

**Rapporteur :** Mme Françoise CARRERE.

Chaque année, un débat sur les orientations budgétaires du CCAS est inscrit à l'ordre du jour du Conseil d'Administration.

Conformément à l'article 106 de la loi NOTR(e) du 7 août 2015, le CCAS a par délibération adopté le référentiel M57.

Dès lors, par l'application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai des Dix semaines précédant l'examen du budget.

Les dispositions du présent article, s'appliquent aux Ets publics administratifs des communes de 3500 habitants et plus, tel que le CCAS.

A cette occasion, les membres du Conseil doivent prendre connaissance et débattre des choix opérés pour l'exercice budgétaire à venir et des mesures envisagées pour équilibrer les dépenses et les recettes de fonctionnement.

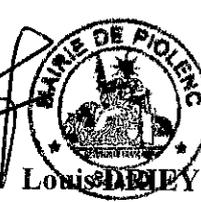
Il est précisé que la présente délibération ne fait l'objet d'aucun vote du Conseil d'administration et qu'elle doit seulement se concrétiser par un débat sur les principales orientations budgétaires du CCAS.

Le rapporteur entendu,

Le Conseil d'administration délibère et prend acte des orientations budgétaires prévues pour 2024

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Président,



Centre Communal  
d'Action Sociale  
(CCAS)  
Le Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

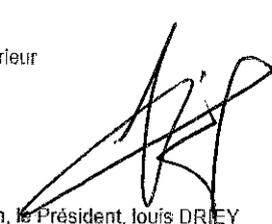
084-218400919-20240311-024-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2024

Affichage : 18/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation, le Président, Louis DRIEY



République Française  
Département  
de VAUCLUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CCAS**

de la Commune de PIOLENC

Nombre de Membres  
Afférents au Conseil : 15  
En Exercice : 15  
Présents : 11

Séance ordinaire du 11 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre  
et le lundi 11 mars 2024 à 18h30

**Date de Convocation :**

Le 01/03/2024

**Date d'affichage :**

Le 11/03/2024

Le CCAS de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des Séniors Acampado, avenue Charles de Gaulle, sous la présidence de :

**M. Louis DRIEY**, président du CCAS.

**Présents :** M. Louis DRIEY, Mme Françoise CARRERE, Mme Brigitte MACHARD, Mme Françoise GRANDMOUGIN, Mme Chantal COUDERC, Mme Yasmina VAUDRON, M. Jean BRISSET, M. Philippe PATITUCCI, M. Roger VINCENT, M. Olivier CALAY-ROCHE, Mme Gilberte LAVESQUE.

**Procuration :** Mme Evelyne DEVALQUE à Mme Françoise CARRERE.

**Absents :** M. Gaétan FLORES, Mme Sabine FERRUCCI, Mme Laurence TURCHINI.

**Délibération n° 02 : Délibération rectificative suite à une erreur sur la délibération n°12 du 6 décembre 2023.**

**Rapporteur :** Mme Chantal COUDERC.

Vu la délibération n°12 du 06 décembre 2023 portant approbation de la participation du CCAS aux sorties des anciens durant l'année 2024,

Vu l'erreur matérielle constatée sur l'inscription du nombre d'élus ayant pris part au vote,

Considérant qu'il a été omis le vote de M. Olivier CALAY ROCHE,

Considérant que cette délibération a été adoptée à l'unanimité avec le vote de M. Olivier CALAY ROCHE,

Considérant qu'en cette omission est sans conséquence sur le sens de la délibération,

Considérant qu'en vertu du parallélisme des formes et des procédures, il est proposé aux membres du CCAS par délibération, de procéder à la correction de la délibération n°12 du 6 décembre 2023 en notant le chiffre 10 au niveau de « qui ont pris part à la délibération » et de « pour » au lieu du chiffre 9 ».

Le rapporteur entendu,

Le conseil d'administration délibère,

Accepte la rectification de l'erreur matérielle sur la délibération n°12 du 06 décembre 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
Centre Communa  
d'Action Sociale  
(CCAS)  
Le Président



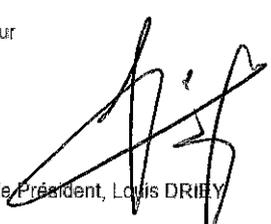
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400919-20240311-024-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2024  
Publication : 18/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation, le Président, Louis DRIEY



République Française  
Département  
de VAUCLUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CCAS**

de la Commune de **PIOLENC**

Nombre de Membres  
Afférents au Conseil : 15  
En Exercice : 15  
Présents : 11

Séance ordinaire du **11 mars 2024**

**L'an deux mil vingt-quatre  
et le lundi 11 mars 2024 à 18h30**

**Date de Convocation :**

Le 01/03/2024

**Date d'affichage :**

Le 19/03/2024

Le CCAS de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la **salle des Séniors Acampado**, avenue Charles de Gaulle, sous la présidence de : **M. Louis DRIEY**, président du CCAS.

**Présents :** M. Louis DRIEY, Mme Françoise CARRERE, Mme Brigitte MACHARD, Mme Françoise GRANDMOUGIN, Mme Chantal COUDERC, Mme Yasmina VAUDRON, M. Jean BRISSET, M. Philippe PATITUCCI, M. Roger VINCENT, M. Olivier CALAY-ROCHE, Mme Gilberte LAVESQUE.

**Procuration :** Mme Evelyne DEVALQUE à Mme Françoise CARRERE.

**Absents:** M. Gaétan FLORES, Mme Sabine FERRUCCI, Mme Laurence TURCHINI.

**Rapporteur :** Mme Françoise GRANDMOUGIN.

**Délibération n° 03 : Délibération rectificative suite à une erreur sur la délibération n°13 du 6 décembre 2023.**

Rapporteur :

Vu la délibération n°13 du 06 décembre 2023 portant sur la mise en place de la nomenclature M57 du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Vu l'erreur matérielle constatée sur l'inscription du nombre d'élus ayant pris part au vote,

Considérant qu'il a été omis le vote de M. Olivier CALAY ROCHE,

Considérant que cette délibération a été adoptée à l'unanimité avec le vote de M. Olivier CALAY ROCHE,

Considérant que cette omission est sans conséquence sur le sens de la délibération,

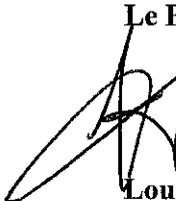
Considérant qu'en vertu du parallélisme des formes et des procédures, il est proposé aux membres du CCAS par délibération, de procéder à la correction de la délibération n°13 du 6 décembre 2023 en notant le chiffre **10** au niveau de « qui ont pris part à la délibération » et de « pour » au lieu du chiffre **9** ».

Le rapporteur entendu,

Le conseil d'administration délibère,

Accepte la rectification de l'erreur matérielle sur la délibération n°13 du 06 décembre 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président  
  
Louis DRIEY

 MAIRIE DE PIOLENC  
84420

Centre Communal  
d'Action Sociale  
(CCAS)  
Le Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

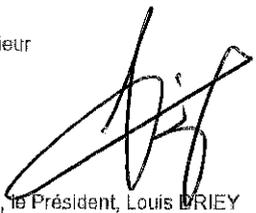
084-218400919-20240311-024-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2024

Publication : 18/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation, le Président, Louis DRIEY



République Française  
Département  
de VAUCLUSE

Nombre de Membres  
Afférents au Conseil : 15  
En Exercice : 15  
Présent : 11

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CCAS**

**de la Commune de PIOLENC**

**Séance ordinaire du 11 mars 2024**

**L'an deux mil vingt quatre**

**et le lundi 11 mars 2024 à 18h30**

**Date de Convocation :**

Le 01/03/2024

**Date d'affichage :**

Le 01/03/2024

Le CCAS de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des Séniors Acampado, avenue Charles de Gaulle, sous la présidence de **M. Louis DRIEY**, président du CCAS.

**Présents :** M. Louis DRIEY, Mme Françoise CARRERE, Mme Brigitte MACHARD, Mme Françoise GRANDMOUGIN, Mme Chantal COUDERC, Mme Yasmina VAUDRON, M. Jean BRISSET, M. Philippe PATITUCCI, M. Roger VINCENT, M. Olivier CALAY-ROCHE, Mme Gilberte LAVESQUE.

**Procuration :** Mme Evelyne DEVALQUE à Mme Françoise CARRERE.

**Absents :** M. Gaétan FLORES, Mme Sabine FERRUCCI, Mme Laurence TURCHINI.

**Rapporteur :** Mme Brigitte MACHARD.

**Délibération N°04 : Approbation du règlement budgétaire et financier.**

Délibération rectificative suite à une erreur sur la délibération n°14 du 6 décembre 2023.

Rapporteur :

Vu la délibération n°14 du 06 décembre 2023 portant approbation du règlement budgétaire et financier,

Vu l'erreur matérielle constatée sur l'inscription du nombre d'élus ayant pris part au vote,

Considérant qu'il a été omis le vote de M. Olivier CALAY ROCHE,

Considérant que cette délibération a été adoptée à l'unanimité avec le vote de M. Olivier CALAY ROCHE,

Considérant que cette omission est sans conséquence sur le sens de la délibération,

Considérant qu'en vertu du parallélisme des formes et des procédures, il est proposé aux membres du CCAS par délibération, de procéder à la correction

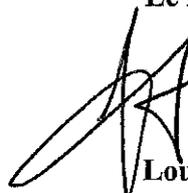
de la délibération n°14 du 6 décembre 2023 en notant le chiffre 10 au niveau de « qui ont pris part à la délibération » et de « pour » au lieu du chiffre 9 ».

Le rapporteur entendu,

Le conseil d'administration délibère,

Accepte la rectification de l'erreur matérielle sur la délibération n°14 du 06 décembre 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
  
 MAIRIE DE PIOLENC  
Louis DRIEY  
Centre Communal  
d'Action Sociale  
(CCAS)  
Le Président

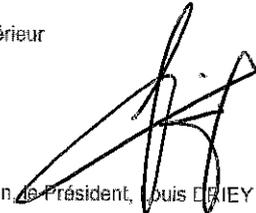
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400919-20240311-024-4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2024

Publication : 18/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation, Le Président, Louis DRIEY  


## Rapport d'orientation budgétaire 2024 du Centre Communal d'Action Sociale

*Le rapport d'orientation budgétaire constitue l'un des moments du CCAS, dont l'objectif de ce débat est d'éclairer les élus de la commission d'engager une discussion sur les orientations budgétaires à venir.*

*Il donne lieu à une délibération ayant pour seul objet de prendre acte de la tenue de ce débat.*

*Il est également rappelé les obligations de transparence liées à ce document : il doit être communiqué en intégralité au public notamment par une mise en ligne sur le site internet communal.*

*En vertu de l'article L5217-10-4 du CGCT (loi NOTRE) dans les communes de plus de 3500 habitants, le Président présente un rapport qui donne lieu à un débat dans les 10 semaines qui précèdent le vote du budget.*

### Éléments de contexte :

L'impact de l'inflation, s'est fait ressentir encore une fois sur nos budgets de 2023 par une augmentation de nos dépenses, en secours d'urgence et alimentaire.

Les demandes d'aides diverses ne diminuent pas. Elles concernent surtout, les retards de paiements de facture d'énergie et d'eau, et du soutien alimentaire qui ont été les principales demandes.

Nous constatons toujours une paupérisation de certains de nos administrés, en particulier des mères célibataires, des personnes âgées isolées avec une petite retraite et des personnes en recherche d'emploi de plus de 50 ans.

### Analyse des résultats:

Afin d'avoir une vision plus juste de la situation comptable et budgétaire du CCAS, le budget 2024 reprend les résultats suivant tels qu'ils ressortent du compte de gestion comptable.

Recettes 2023 : 22 516,00 €

Dépenses 2023 : 23 830,55 € soit un déficit de 1 314,55 €

- Le résultat de clôture 2022 : 14 320,06 €

- Résultat de l'exercice 2023 : - 1 314,55 €

- soit un excédent de clôture 2023 : **13 005,51 €**

Les dépenses de gestion courante:

**Chapitre 011**

Fournitures de petit équipement, fournitures administratives, location photocopieur, maintenance, documentation générale et technique, autres frais, fêtes et cérémonies, affranchissement.

Dépense 2023 : 7 063,98 €  
Prévision 2024 : 14 840,00 €

Charges du personnel :

**Chapitre 012**

La personne mise à disposition au CCAS est payée par la mairie à raison de 26 heures par semaine.

Le lundi, mardi et jeudi de 8 h à 12 h et de 13h30 à 18 h

6451 - Assurances bénévoles URSSAF

Dépense 2023 : 00 €  
Prévision 2024 : 80,00 €

Charges gestions courantes :

**Chapitre 65**

Autres contributions obligatoires

Nous renouvelons tous les ans une convention (FDUSL) auprès du Conseil Général de Vaucluse, qui nous aide financièrement, auprès de l'EDF, la SAUR, et le fond de solidarité logement (avance sur caution et abonnement branchement en eau et électricité.

6558 - Convention annuelle

Dépense 2023: 2 375,23 €  
Prévision 2024: 2 400,00 €

## Secours d'urgence: chapitre 65

6561 - GAZ, EDF, SAUR, fuel, bois de chauffage.

Pour EDF et la SAUR la prise en charge est une fois par an à hauteur de 200 €  
Si la personne ne rentre pas dans les critères de la commission du FIE.

Dépenses 2023.....	900,92 €
Prévision 2024.....	4 500,00 €

### Aides :

#### 6562

- Aides alimentaires (3 mois à 6 mois) par l'intermédiaire des épiceries solidaires (secours catholique, le lien et la croix rouge).

Des bons de 25 € (Super U) sont aussi attribués pour l'achat de produits frais.

- Cantine : 3.10 € le repas prise en charge suivant la situation familiale de 1 à 3 mois

- Centre de loisirs 45€ la semaine prise en charge 2 semaines maxi par enfant.

- Aide hospitalisation non remboursée 200 €

Dépenses 2023.....	13 490,42 €
Prévisions 2024.....	18 500,00 €

**Montant total des dépenses de gestion courante pour 2024 : 40 320,00 €**

**Toutes les aides sont accordées sur dossier**

Les justificatifs de ressources et de dépenses, nous permettent de calculer si la personne peut prétendre à une aide en calculant son coefficient.

**Ressources- Dépense = Reste à vivre : par le Nbre de personne = Coefficient**

Il est aussi pris en compte le changement de situation familiale, divorce, chômage, santé et décès.

Les recettes de fonctionnement:

Résultat de cloture 2023 + **13 005,51 €**

Les recettes principales de fonctionnement du CCAS proviennent des subventions de la commune et du département ainsi que des concessions funéraires.

**7031** - Les concessions du cimetière et du columbarium sur lesquelles le CCAS perçoit un versement de 30% de la redevance par la commune.

Recette 2023. .... 1.967,00 €

Prévision 2024. .... 1 714,49 €

**7473** - Subventions départementales

ADPA (Allocation départementale personnalisée à l'autonomie)

Financement 12.20 € par dossier (45 en 2023).

Recette 2023..... 549.00 €

Prévision 2024 ..... 600,00 €

**7474** - Subvention communale

Recette 2023.....20 000,00 €

Prévision 2024.....**25 000,00 €**

**Montant total des Recettes 2024.....40 320,00 €**

**Les deux sections doivent être équilibrées en dépenses et en recettes.**

### Taches diverses du CCAS.

Nous aidons à l'élaboration de divers dossiers :

- CAF, APA (aide personnalisée à l'autonomie), MDPH.
- CSS (complémentaire santé solidaire) qui permet l'accès aux soins, et aux prothèses dentaires et auditives ainsi qu'aux lunettes, sans avance de frais pour les ressources inférieures à 1007 € par mois.
- Dossier d'Aide alimentaire concernant les personnes âgées qui n'ont pas les ressources nécessaires pour se placer dans des établissements spécialisés ou EPHAD. Ce dossier permet de demander aussi, une participation aux familles selon leurs ressources.
- Surendettement.
- Demande de logements sociaux.

### Nos actions :

Nous essayons d'aider et de faire un suivi régulier, avec appel téléphonique toutes les semaines pour prendre des nouvelles des personnes âgées vulnérables en cas de canicule ou de grand froid et voir éventuellement leur besoin et leur attente.

Nous participons auprès de l'EPHAD à des animations et distribution des colis de Noël pour une dépense à hauteur de 2 000 €

### Le Club des amis de Piolenc :

Pour éviter l'isolement de certains séniors, le club des amis de Piolenc, est ouvert tous les mercredis de 13h30 à 17h30 Salle des seniors à l'Acampado.

Les personnes peuvent se rencontrer et discuter autour d'un café ou jouer à différents jeux.

Une subvention de la mairie de 10.000 € nous permet d'effectuer des animations, des concours de boules, de scrabble, des sorties d'une journée avec une prise en charge pour chaque voyage de 15€ par personne.

En partenariat avec l'ASEPT PACA financé par les caisses de retraite, nous continuons les ateliers pour 2024.

Atelier de gymnastique préventive.

Atelier du sommeil.

Atelier d'Initiation à l'informatique.

Atelier de Sophrologie.

Atelier de Yoga.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400919-20240311-024-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2024  
Publication : 18/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation, le Président, Louis DRIEY